

Demande de **Permis d'aménager**

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

• Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...) • Vous réalisez une nouvelle construction • Vous effectuez des travaux sur une construction existante La présente demande a été reçue à la mairie • Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux le ____ _ Cachet de la mairie et signature du receveur et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative Dossier transmis : \square à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. * 1 - Identité du ou des demandeurs Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire. Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes. Vous êtes un particulier Madame Monsieur Nom: Prénom: Date et lieu de naissance Date: Commune: Département : ___ __ (Indiquez 999 si vous êtes né(e) à l'étranger) Vous êtes une personne morale Dénomination : Raison sociale : N° SIRET : _____ Catégorie juridique : ______ Représentant de la personne morale : Madame Monsieur 🗖 Nom: Prénom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Localité : Lieu-dit: Code postal : ___ __ BP : ___ __ Cedex : ___ __ Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, Madame Monsieur veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Personne morale Prénom : Nom: **OU** raison sociale : Adresse: Numéro: Voie: Localité : Lieu-dit: Code postal : ___ _ _ BP : ___ _ Cedex : ___ _ Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___ __ ___

Téléphone:

plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain			
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'ad	dministration	n de localiser	précisément le (ou
les) terrain(s) concerné(s) par votre projet Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appa	artenant à	un même	propriétaire
Adresse du (ou des) terrain(s)			
Numéro :Voie :			
Lieu-dit :Localité :			
Code postal : BP : Cedex :			
Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles	s cadastrale	es, veuillez	indiquer les pre-
mières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) :			
Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) :			
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois	vous perme	ettre de faire	e valoir des droits à
construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui 🗖	Non 🗖	Je ne sais pas 🗖
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗖	Non 🗖	Je ne sais pas 🗖
	Oui 🗖	Non 🖵	
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain	Oui 🗖	Non 🗖	Je ne sais pas
Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗖 Oui 🗖	Non 🗖 Non 🗖	
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connai	ssez, les d	ates de déc	ision ou d'autorisa-
tion, les numéros et les dénominations :			
3.3 - Terrain issu d'une division de propriété Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 a d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déj Indiquez cette surface (en m²):	la date de l à établies s	a division. S sur l'autre p	i cette règle existe,
ou joignez à votre demande une copie de l'attestation			
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagem Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (proje		ruction)	
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les ca	ses corresp	ondantes)	
Quel que soit le secteur de la commune □ Lotissement □ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre			
Terrain de campingParc résidentiel de loisirs ou village de vacances			
Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports			
☐ Aménagement d'un golf			
 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): 	e caravane	es ou	
Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :			
 Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements): 			
Hauteur (pour les anoulliernents):			
Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un do protégé ¹ :	cument d'i	urbanisme d	comme devant être
 Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lo à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lac Aménagement situé dans un secteur sauvegardé 1 : 			
 Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante Création d'un espace public 			
Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle 1: Création d'un espace public			

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou dee) terrain(e) à eménager (on m²) :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
		J
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :		
☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		
☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande		
🗖 La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux cons	structeurs.	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Oui 🗖	Non 🗖
si oui, quelle garantie sera utilisée ?	- Cui —	
consignation en compte bloqué a ou garantie financière d'achèvement des travaux a		
joindre la convention		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🗖
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergen	nent touris	tique
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		
Nombre maximal de personnes accueillies :		
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)		
Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :		
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitat	ion :	
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	Oui 🗖	Non 🗖
Si qui igindre un plan indiquant l'état actual et les aménagements		

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction				
5.1 - Architecte				
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🔲 Non 🖵				
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet				
Nom de l'architecte : Prénom :				
Numéro :Voie :				
Lieu-dit : Localité :				
Code postal : BP : Cedex :				
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :				
Conseil Régional de :				
Téléphone : ou Télécopie : ou				
Adresse électronique :@				
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.				
Signature de l'architecte : Cachet de l'architecte :				
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous²: De déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.				
5.2 - Nature du projet envisagé				
Nouvelle construction				
Travaux sur construction existante				
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)				
Courte description de votre projet ou de vos travaux :				
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance				
électrique nécessaire à votre projet :				

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

⁻ Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 170 \mbox{m}^2 ;

⁻ Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 170m²
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et qui n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations con	mplémentaires					
Nombre total de logem	nents créés :		de	ont individuels: L	dont co	ollectifs:
Répartition du nombre	total de logement	créés par type d	de financement :			
Logement Locatif Social	Acc	ession Sociale (h	ors prêt à taux zéro	o)	Prêt à taux zéro 📖	
☐ Autres financements	:					
Mode d'utilisation princ	-	nts :				
Occupation personnelle (particulier) ou en con	npte propre (perso	onne morale)		Vente	Location \Box
S'il s'agit d'une occupa				orincipale 🗖	Rési	dence secondaire
Si le projet porte sur une					Véranda 🗖	Abri de jardin 🗖
☐ Autres annexes à l'ha		. ,		3.4.0		
Si le projet est un foye	-	, à quel titre :				
Résidence pour personn			our étudiants 🗖	Résidence de t	ourisme 🗖	
Résidence hôtelière à vo	_	•	lence sociale 🗖			nnes handicapées 🗖
Autres, précisez :					solderiee pedi peree	
Nombre de chambres d	créées en fover ou	dans un héberg	ement d'un autre t	tyne :		
Répartition du nombre				туро .		
1 pièce 2 j				L L Fridans	6 niàca	oc ot pluci
				5 pieces		es et plus
Nombre de niveaux du						
Indiquez si vos travaux	·	amment :				
Extension \Box	Surélévation 🗖		Création de r	niveaux suppléme	entaires 🖵	
5.5 - Destination des	s constructions et			n m²		
5.5 - Destination des	Surface existante		ces de plancher³ e	n m² Surface	Surface supprimée	Surface totale =
5.5 - Destination des	1	surfac		1	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	par changement de destination ⁵ (E)	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	par changement de destination ⁵ (E)	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²) 5.6 - Information sur I d'intérêt collectif :	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	par changement de destination ⁵ (E)	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.112-2 du Code de l'urbanisme).

⁴ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

⁵ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la

transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

⁶ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

⁷ L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.7 - Stationnement	
Nombre de places de stationnement	
Avant réalisation du projet : Après	réalisation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou Adresse(s) des aires de stationnement :	réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Nombre de places :	
Surface totale affectée au stationnement :	m², dont surface bâtie :m²
Pour les commerces et cinémas :	nament :
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au station	nement :
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également d	appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont	la démolition est envisagée ont été construits :
□ Démolition totale □ Démolition partielle	
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui se	ront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis : ㄴㄱ ㄴㄱ	
7 - Participation pour voirie et réseaux	
taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il Madame Monsieur Personne morale Nom :	Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse: Numéro:Voie:	
Lieu-dit:Lo	calité :
Code postal : Cedex : BP : Cedex :	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :

Signature du (des) demandeur(s)

8 - Engagement du (ou des) demandeurs
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁸ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.
è

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

Le:

- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

Sive	otre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :				
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'autorisation d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet nécessite un permis de démolir :				
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet se situe dans un lotissement :				
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si vo	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :				
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du proje	et:			
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si la tarrain na neut comporter les amplacements de stationnement imposés par la document d'urbanisme :					
Si le 1	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'	'urbanisme :			
Si le	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	'urbanisme: 1 exemplaire par dossier			
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de				
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du				
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]				
Si vo	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale : PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet	exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier			
Si vo	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale : PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre	exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier			
Si von comm	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale: PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants PC36-1. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R.	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier			
Si von comm	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale: PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants PC36-1. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier			
Si von comm	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale: PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants PC36-1. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet.	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier			
Si von comm	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale: PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants PC36-1. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier			
Si von comm	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale: PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants PC36-1. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographiqu PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) : PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ue : 1 exemplaire par dossier			
Si von comm	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale: PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants PC36-1. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH): PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ue : 1 exemplaire par dossier			

et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme] Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :				
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]		et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des	1 exemplaire par dossier		
[Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :				
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :			1 exemplaire par dossier		
	Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :				
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]		. , ,	1 exemplaire par dossier		
Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :					
PC46. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]		PC46. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

PC ou	I PA Dpt Commune Année	N° de dossier	
1 - Renseignements concerna	ant les constructions ou les aména	ngements	
Surface taxable (1) totale créée de	Itoirement, quelle que soit la nature de la la ou des construction(s) :	2	z de la surface taxable :
Dont :	s a r nabitation	Nombre de logements	Surfaces créées (1)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)		
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)		
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (5)		
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus, (PTZ+) (6)		
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé		
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS		
	Bénéficiant d'autres prêts aidés		
Locaux à usage d'habitation second	laire et leurs annexes (2)		
Nombre total de logements			
Pour la réalisation de ces travaux, bé Oui Non Si oui, lequel	tante conservée?m². Quel est le		
			Surfaces créées (1)
Nombre de commerces dont la sur Total des surfaces créées, y compri	face de vente est inférieure à 400 m² (9) is les surfaces annexes		
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet			
Parcs de stationnement couverts fa	nisant l'objet d'une exploitation commerciale	e (11)	
animaux, ranger et entretenir le ma	ves agricoles : e production, des locaux destinés à abriter l tériel agricole, des locaux de production et transformation et de conditionnement de	de stockage des produits	
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux	s seules activités équestres (12)		



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Notice d'information pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable



Articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme

1. Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet ?

Il existe trois permis:

- le permis de construire ;
- le permis d'aménager ;
- le permis de démolir.

Certains travaux et aménagements doivent simplement être précédés d'une déclaration préalable.

Enfin, des travaux et aménagements ne sont soumis à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme. Ils doivent cependant respecter les règles d'urbanisme.

C'est la nature, l'importance et la localisation de votre projet qui déterminent le type de formalité auquel il doit être soumis et le formulaire que vous devez utiliser. Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr). Elle vous aidera à déterminer A quelle procédure est soumis votre projet.

Le permis d'aménager et le permis de construire font l'objet d'un formulaire commun. Les renseignements à fournir et les pièces à joindre à la demande sont différents en fonction de la nature du projet.

Si votre projet comprend à la fois des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis et utiliser un seul formulaire.

■ Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagements.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir et/ou des constructions, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

Attention : les pièces à joindre seront différentes en fonction de la nature du projet.

- Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages,...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.
- Le formulaire de permis de démolir doit être utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé.

Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire ainsi que celui de la déclaration préalable permettent également de demander l'autorisation de démolir.

■ Le formulaire de déclaration préalable doit être utilisé pour déclarer des aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis.

Lorsque votre projet concerne une maison individuelle existante, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes. Lorsque votre projet concerne la création d'un lotissement non soumis à permis d'aménager ou une division foncière soumise à contrôle par la commune, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

2. Informations utiles

Qui peut déposer une demande ?

Vous pouvez déposer une demande si vous déclarez que vous êtes dans l'une des quatre situations suivantes :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

• Recours à l'architecte :

En principe vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction et pour présenter votre demande de permis de construire. Cependant, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 170 m²;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol, cumulée à la surface de plancher ou l'emprise au sol existante, n'excèdent pas 170 m²;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

3. Modalités pratiques

■ Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr). Elle vous aidera à constituer votre dossier et à déterminer le contenu de chaque pièce à joindre.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

■Combien d'exemplaires faut-il fournir ?

Pour les demandes de permis, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

Pour la déclaration préalable, vous devez fournir deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

Attention: des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, ..).

Attention : certaines pièces sont demandées en nombre plus important parce qu'elles seront envoyées à d'autres services pour consultation et avis.

■Où déposer la demande ou la déclaration?

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

•Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager ;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir ;
- 1 mois pour les déclarations préalables.

Attention: dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public,...), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

4. Informations complémentaires

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (permis ou déclaration) auquel doit être soumis votre projet, vous pouvez demander conseil à la mairie du lieu du dépôt de la demande.

Vous pouvez obtenir des renseignements et remplir les formulaires en ligne sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr).